

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 4 mai 2009 mettant fin aux fonctions
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : SASH0930467A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 18 février 2008 portant nomination de M. Francis SALLES, directeur d'hôpital hors classe au centre hospitalier de Dax (Landes), dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu la demande de M. Francis SALLES en date du 20 janvier 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin à compter du 7 décembre 2009, aux fonctions de M. Francis SALLES, directeur d'hôpital hors classe au centre hospitalier de Dax (Landes), dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé.

Fait à Paris, le 4 mai 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME